EFA CGC

ACTU INFO

Mai 2022

Bulletin trimestriel d'information syndicale

Face aux crises sociales et environnementales...

AGIR

POUR PRÉSERVER L'AVENIR

Fonction publique : perspectives salariales et dégel du point d'indice

Actualité des Ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et leurs établissements

ONF et CNPF : changements de DG en perspective

EFA CGC

ACTU INFO

Mai 2022

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3

ACTUALITE GENERALE 4

MOBILITE ET PROMOTIONS 4

CONVOI INTERSYNDICAL POUR L'UKRAINE 4

FONCTION PUBLIQUE – ACTIONS DE LA CFE-CGC 5

POLITIQUE FORESTIERE 6

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 7

ACTUALITES PAR STRUCTURE 8

AGENCES DE L'EAU 8

ASP – FAM – INAO – ODEADOM 9

CNPF 10

ENSEIGNEMENT, FORMATION, RECHERCHE 11

MAA 13

MTE 16

PARCS NATIONAUX 18

OFB 19

ONF 21

ACTIONS INTERNATIONALES 26

UNION EUROPEENNE DES FORESTIERS (UEF) 26

ÉDITORIAL

Des pages se tournent…

Avec la constitution prochaine d'un nouveau gouvernement, le renouvellement de l'Assemblée nationale, mais aussi, la nomination prochaine de dirigeants à la tête de l'ONF et du CNPF, des pages de notre histoire commune vont se tourner dans les jours et semaines à venir.

Les appels, ou plutôt les alertes brulantes, en matière sociale et environnementale nous somment de clore le chapitre actuel, certes riche en rebondissements (crises sociales, sanitaires et environnementales), mais ô combien alarmant !

Agir pour préserver l'avenir

Nous sommes redevables envers la jeunesse qui agit et n'hésite pas à casser les codes établis pour préserver notre avenir commun. Aussi, il nous appartient à tous de prendre la plume pour participer à l'écriture de ce nouveau chapitre, pour l'orienter vers un avenir vivable et plus humain.

A notre échelle, EFA-CGC s'y emploie : par notre engagement, nos propositions, nos négociations, nos revendications et nos actions.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous partagez cette volonté d'être acteurs de votre avenir !

Valérie Boyé,

Secrétaire Générale d'EFA-CGC

Photo : A. Métais

Mobilité et promotions

Mobilité

Conformément au dispositif fixé par les lignes directrices de gestion, un groupe de travail s'est réuni le 28 avril dernier pour faire le bilan des mobilités hors enseignement* de l'année 2021. Si le bilan présenté a été nettement plus complet que celui fait pour l'année 2020, l'Alliance du Trèfle a pointé plusieurs lacunes, notamment : le respect de l'égalité et de la diversité ne sont pas démontrables avec les éléments communiqués ; les IGAPS, plusieurs fois cités, n'étaient pas représentés lors de ce GT ; les explications précieuses que les organisations syndicales apportaient aux agents après les CAP ont été perdues. La publication de mobilités au fil de l'eau s'accroît alors que ce mode de publication n'est pas toujours justifié (pas de caractère d'urgence ni de poste sensible) et les résultats de ce type de mobilités ne sont pas publiés suffisamment régulièrement pour permettre les recours.

Le compte-rendu complet de ce GT est disponible sur Le site du Trèfle

*Les mobilités dans l'enseignement agricole feront l'objet d'un GT spécifique.

Dans le but d'améliorer les conditions d'affectation des agents contractuels d'enseignement (ACEN), la préparation de la prochaine campagne pour la rentrée scolaire 2022 a fait l'objet d'un groupe de travail et d'une note de service :

- Compte-rendu de l'Alliance du Trèfle du GT du 21 avril
- Note de service du 5 mai 2022

Quelques résultats disponibles sur le Site du Trèfle :

- Mobilité des personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement technique
- Mobilité des directeurs de l'enseignement agricole

CONTACTS MOBILITÉ

helene.duchemin@efa-cgc.com

gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

et pour les dossiers ONF :

sandra.pedurthe@efa-cgc.com

Convoi intersyndical pour l'Ukraine

Les organisations syndicales se sont réunies en intersyndicale pour afficher **leur solidarité envers la population d'Ukraine** qui résiste à l'agression, avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes, mais aussi envers celles et ceux qui en Russie et au Bélarus s'opposent à la guerre, bravant la répression politique.

Les organisations syndicales françaises signataires souhaitent également coordonner une solidarité avec la population d'Ukraine de façon unitaire. **Vous trouverez plus d'information dans le communiqué intersyndical.**

Notre confédération CFE-CGC est signataire de cet appel à la solidarité, que EFA-CGC partage, tout en rappelant que cette crise humanitaire ne doit pas faire oublier les situations similaires dramatiques que vivent de nombreuses autres populations dans le monde, qui ne bénéficient malheureusement pas du même niveau de médiatisation.

Fonction publique – actions de la CFE-CGC

Accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire

Signé entre L'Etat, représenté par la ministre de la transformation et de la fonction publiques, et les syndicats de fonctionnaires (et notamment la Fédération Services publics de la CFE-CGC), cet accord interministériel (JORF du 6 mars 2022) a pour objet de définir le régime de protection sociale complémentaire « santé » dans la fonction publique de l'Etat ainsi que d'améliorer l'accès des agents aux soins et leur niveau de couverture des risques santé. A cet effet, il instaure un régime de couverture complémentaire collective des frais de santé dans la fonction publique de l'Etat et définit un socle de garanties interministériel.

Retrouvez le texte intégral de l'Accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique de l'Etat sur Légifrance

Perspectives salariales – chantiers en cours

EFA-CGC a participé, au sein de la fédération Services Publics CFE-CGC, au chantier relatif aux perspectives salariales dans la fonction publique. Il s'est décliné en plusieurs thèmes pour lesquels EFA-CGC a désigné des représentants.

- • **Egalité Femmes/hommes** : Emmanuelle Lonjaret,
- • **Contractuels** : François Clauce,
- • **Attractivité territoriale et parcours professionnels** : Gilles Van Peteghem

Pour plus d'informations, consultez le site de la DGAFP et de notre Fédération des Services Publics CFE-CGC.

Annonce du dégel du point d'indice

Sous fond de hausse des prix généralisée et de la mobilisation syndicale au sein de la fonction publique du jeudi 17 mars, la ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé le dégel du point d'indice avant l'été.

Communiqué intersyndical suite à l'annonce du dégel du point d'indice

Restaurer la confiance

Répondre à la crise en restaurant la confiance, telle est l'ambition affichée par la CFE-CGC avec son nouveau grand document de synthèse intitulé « Restaurer la confiance », présenté le 5 avril 2022 par François Hommeril, président confédéral, à l'occasion d'une conférence de presse au siège de la centrale.

Vous trouverez via ce lien la présentation de l'esprit du document et pourrez y télécharger le document complet et/ou sa synthèse

Newsletter de la fédération CFE-CGC Services publics

La newsletter 17 de la fédération est parue.

Elle aborde les points suivants : Perspectives salariales, accord prévoyance FPE, Accord télétravail, CFSPE du 21 avril 2022, INSP, formation syndicale et actu des syndicats

Protection juridique - Activités professionnelles et syndicales

Bon à savoir ! Grâce à notre affiliation à la CFE-CGC, les adhérents d'EFA-CGC, bénéficient du contrat de groupe MACIF qui protège les activités syndicales et professionnelles. Cette protection s'ajoute à notre procédure juridique interne. Vous pourrez ainsi constater tout l'intérêt syndical et professionnel à adhérer à EFA-CGC, notamment pour tous les élus et représentants des personnels qui se mobilisent sous la bannière EFA-CGC.

Politique forestière

Signature de la déclaration commune de soutien aux travailleurs en forêt

La signature d'une déclaration commune établie dans le cadre des Assises de la forêt, à l'initiative de membres du groupe de travail 3, a été proposée à toutes les entités représentées aux Assise. Cette déclaration vise à condamner fermement toutes actions de vandalisme et agressions verbales, et à exprimer une solidarité envers les entrepreneurs de travaux forestiers et les entreprises d'exploitation forestière.

EFA-CGC a choisi de s'associer à cette déclaration que nous considérons nécessaire pour condamner les agressions de toute forme vis à vis des entreprises, entrepreneurs, mais aussi des forestiers qui sont régulièrement mis en cause, de manière agressive voire insidieuses (fausses informations, trucage de photos, …).

Rencontre EFA-CGC groupe des sénateurs socialistes sur la forêt

Trois sénateurs du groupe socialiste, Mme Blatrix-Contat, sénatrice de l'Ain, Mme Préville, du Lot, et M. Redon-Sarrazy, de la Haute-Vienne, ont auditionné EFA-CGC dans le cadre de leurs travaux : ils pilotent un groupe de travail interne sur l'avenir de notre politique forestière et les mesures législatives concrètes à mettre en œuvre rapidement pour répondre aux grands enjeux actuels. La réunion s'est tenue en visio le 13 avril. Les messages transmis par EFA-CGC se sont appuyés sur les fiches produites pour les assises de la forêt :

- Nécessité de **conforter les établissements publics et services forestiers de l'État** : CNPF, ONF et services déconcentrés, et maintenir leurs effectifs et statuts.
- Besoin de **financement pérenne de la gestion forestière** notamment par le carbone, mais aussi de **la R&D et des réseaux spécialisés** (DSF, RMT Aforce, Renecofor…)
- Importance du rôle de protection des forêts (RTM, Dunes) et **en priorité absolue la DFCI.**
- **Filière bois** : l'aide à la filière via les contrats d'approvisionnement doit se structurer sans léser les propriétaires forestiers.
- **Rétablir une formation forestière de haut niveau** débouchant sur des emplois publics, mais aussi participer au développement d'une culture générale des citoyens en **éducation à la nature.**

Pins sylvestres en forêt domaniale de Desvres. Photo : Wiki Commons

Elections professionnelles 2022

En décembre : on vote !

Les élections professionnelles constituent un moment fort pour le dialogue social. Pour asseoir la légitimité des représentations syndicales, il est essentiel que le taux de participation démontre à l'administration votre volonté d'être entendus et défendus à toutes les étapes de votre carrière et dans la préservation de vos missions et moyens.

Chacun votera entre le 1er et le 8 décembre 2022 pour le CSA du ministère de gestion de son corps, pour son CSA local et pour la CAP ou CCP de son corps ou statut

Les élections professionnelles du secteur public se tiendront du 1er au 8 décembre 2022.

Le vote sera électronique. Un test sera effectué dans certains services et opérateurs des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique du 7 au 10 juin 2022.

Préparation du vote électronique

Pour garantir la possibilité d'envoi des identifiants et code d'accès par des canaux distincts et par là-même la confidentialité du vote, les employeurs collectent des renseignements personnels tels que mail personnel et tél. portable personnel. Pour le MAA, la référence est la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-130 du 22 février 2021.

Par ailleurs, plusieurs CGCD ont envoyé dernièrement des messages aux personnels de DDI demandant par mail de multiples données personnelles. Nous avons alerté le ministère sur ces demandes, y compris en CTM du MAA par une DL intersyndicale. Vous avez depuis dû recevoir un message vous informant de ne pas tenir compte des messages reçus.

Nous attirons votre attention : ces données ne sont en aucun cas obligatoires pour que vous puissiez voter : elles rendent plus facile votre accès au vote en cas de problème à partir de vos identifiants professionnels.

N'hésitez pas à nous faire part de toute difficulté éventuelle.

Participez à la campagne dans vos structures et vos départements

Rejoignez EFA-CGC et soyez candidat(e) sur nos listes électorales.

EFA-CGC a l'ambition de se présenter dans toutes les instances dans lesquelles nous pouvons construire des listes et avoir des représentants. Vous pouvez dès à présent vous manifester pour monter être candidat.

Pour les timides : vous pouvez être en fin de liste, en position non-éligible !

Vous pouvez contacter vos interlocuteurs EFA-CGC habituels ou bien helene.duchemin@efa-cgc.com

ACTUALITÉS PAR STRUCTURE

Agences de l'eau

Rapport d'audit sur les Agences de l'Eau

L'audit interne des agences de l'eau, élargi à leur tutelle technique : la direction de l'eau et de la biodiversité, mené par le CGEDD est paru. Il portait sur le système des. Il s'agit du premier audit de ce type depuis la création des agences par la loi sur l'eau de 1964. La mission estime que la participation des agences à la mise en œuvre de la politique de l'eau donne satisfaction, à la hauteur des forts enjeux de cette politique. Plusieurs points de vigilance sont néanmoins notés.

Fusion ou pas des Agences de l'eau, de l'OFB et de l'ADEME ?

La réponse de Mme la Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité lors d'un débat au Sénat sème le trouble. Les représentants d'EFA-CGC au COSUI du 9 février 2022 relatif à la mutualisation des Agences de l'Eau demandent des explications au Directeur de l'Eau et de la Biodiversité.

Régime indemnitaire des contractuels des agences

Réunion entre les syndicats et le ministère le 9 mars

Comme suite au **courrier intersyndical du 14 décembre 2021** interpelant la ministre sur la nécessaire revalorisation du régime indemnitaire des personnels sous quasi-statut des agences de l'eau, les 4 syndicats signataires dont EFA-CGC (avec CGT, CFDT et FSU) ont été reçus ce 9 mars 2022 par Anne Thauvin, conseillère sociale au cabinet du ministre délégué aux transports et Jacques Clément, directeur des ressources humaines du ministère.

Sur la base des nouveaux arguments développés par les OS et du constat partagé de l'augmentation attendue de l'inflation, nos interlocuteurs se sont engagés à reprendre l'attache des ministres chargés du budget et de la fonction publique sur les 2 sujets de la revalorisation du régime indemnitaire et de l'augmentation des taux promus/promouvables.

La DRH a prévu un retour auprès des syndicats avant les élections présidentielles, soit d'ici fin mars.

Voir notre compte-rendu complet sur l'espace adhérents.

CONTACT
AGENCES DE L'EAU
claire.dulong@efa-cgc.com

Le Gard. Photo : A. Métais

ASP – FAM – INAO – ODEADOM

Agence de Services et de Paiement – FranceAgriMer – Institut national de l'origine et de la qualité – Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

Prime exceptionnelle ?

Le sujet du versement d'une prime exceptionnelle pour récompenser l'engagement des agents de l'ASP en 2021 ne faisait pas partie de l'ordre du jour du CTE. Mais il a fait l'objet d'une réunion durant laquelle les OS sont entrées avec une revendication claire **: 500 euros brut pour tous les agents** … Et sont sorties avec beaucoup d'incertitude. En effet la direction n'a pas rejeté le principe de la prime, mais a introduit beaucoup d'interrogations.

- Au niveau de la date de versement tout d'abord, la prime ne pourra pas être versée avant plusieurs mois car il faut faire adopter un budget rectificatif 2022 qui la prévoit ce qui prend du temps.
- Au niveau du périmètre ensuite, un problème juridique au niveau du contrat de travail semble empêcher de verser la prime aux contractuels.
- Au niveau des montants enfin, la direction a exploité une demande syndicale de revalorisation des agents de catégorie C, pour proposer une prime différentiée par cadres d'emploi de 500 euros pour les C, beaucoup moins pour les B, et carrément rien pour les A.

Les représentants EFA ont défendu le principe de la prime pour tous en demandant que l'administration trouve une solution pour verser la prime aux contractuels. Et se retrouvant seuls à défendre le principe d'une prime unique ils ont formulé une contreproposition sur les montants de la prime différentiée permettant de relever les montants des catégories B (350) et A (200) au-dessus du saupoudrage homéopathique.

Autres évolutions sur le bulletin de paye

Avec le printemps vous allez voir fleurir sur votre bulletin de paye ENSAP deux nouvelles lignes fruit de négociations au niveau national.

Le remboursement forfaitaire de 15 euros des cotisations mutuelles a commencé à être versé pour ceux dont les dossiers ont été traités en premier sur le bulletin de mars (avec effet rétroactif au 01/01/2022). Les dossiers des autres agents devraient suivre en avril (ou mai !).

Le forfait télétravail de 2,5 euros par jour (avec effet rétroactif au 01/09/2021) qui devrait arriver lui aussi avant l'été.

Mais des négociations se font aussi au niveau de l'établissement et des avancées semblent possibles avant la fin du printemps sur certains points.

Réorganisations

La création des quatre nouvelles Directions interrégionales demeure le sujet du printemps : trois CTE ont été programmés sur les deux prochains mois pour valider ces créations sitôt qu'elles auront été validées par les Comités Techniques Régionaux des Directions régionales concernées.

CONTACTS ASP et Statut unifié

franck.cayssials@efa-cgc

philippe.marcel@efa-cgc

CNPF

Centre national de la propriété forestière

Télétravail et tickets restaurant

Dans l'accord initial sur le télétravail au CNPF, les tickets restaurant n'étaient pas accordées les jours télétravaillés. EFA-CGC a argumenté auprès de la DRH sur l'inégalité que cette disposition instaurait et la perte de pouvoir d'achat que cela représenterait pour les agents (de l'ordre de -150€ sur l'année). Nous demandions dans un courriel du 11 février 2022 que cette position soit reconsidérée, **ce qui a été fait avec l'annonce quelques semaines plus tard du maintien des tickets restaurant** y compris les jours télétravaillés.

Demande de prime exceptionnelle

Lors du dernier Conseil d'administration qui s'est réuni le 9 mars, **EFA-CGC a demandé le versement d'une prime exceptionnelle à tous les agents du CNPF** pour récompenser le maintien du service public relatif à l'agrément des documents de gestion durable et leur engagement constant dans l'atteinte des objectifs du contrat d'objectif et de performance malgré la crise COVID. Le versement de cette prime, qui devrait être rendu possible par l'utilisation de recettes exceptionnelles perçues par l'établissement en 2020 et 2021, est cependant conditionné par l'existence de dispositifs réglementaires permettant ce type de versement. Si la démarche n'aboutissait pas, EFA-CGC recherchera d'autres moyens de récompenser les efforts des agents du CNPF (revalorisations et dispositifs spécifiques).

Lancement de la démarche QVT

Suite aux nombreuses remontés réalisées par les organisations syndicales ces dernières années, **une démarche Qualité de vie au travail vient d'être lancée**. Cette démarche se décline au niveau national avec la mise en place d'un comité de pilotage et au niveau des services avec la mise en place de groupes de travail.

EFA CGC est représenté dans le comité de pilotage national. Des comités locaux se mettent en place et nous espérons que la consultation des collègues sera large. Comme nous sommes à l'origine de la démarche, nous participerons de façon constructive, chacun à notre niveau, toujours avec l'esprit qui nous anime comme force de proposition.

EFA-CGC est intervenu pour que la participation aux groupes de travail respecte bien **la consigne du volontariat** prônée par le consultant accompagnant la démarche.

Les premières réunions régionales de présentation de la démarche ont eu lieu en début d'année 2022. Les remontées font état de problématiques spécifiques à chaque service mais la démarche est peu encadrée, ce qui est inquiétant. Une action d'EFA-CGC auprès de la direction le 5 mai dernier a permis de formaliser ces inquiétudes :

- Il nous apparaît fondamental qu'un constat aussi complet que possible soit établi pour chaque thème et sous thème de la qualité de vie au travail dans chaque service gestionnaire. **Ce constat permettra d'alimenter les réflexions pour la définition d'actions à mettre en œuvre**, sans oublier d'élément important. Nous avons bien noté l'attention portée aux enquêtes réalisées par les organisations syndicales en 2021, mais celles-ci ne dispensent pas d'un travail localement plus détaillé, préalable qui nous paraît indispensable à toute réflexion et action. Il faut que les problèmes soient clairement identifiés en toute liberté et transparence. A ce sujet, nous pensons que les travaux pourraient être plus accompagnés par le consultant.

- La méthode proposée, qui laisse une grande liberté d'intervention et d'initiative aux participants des groupes de travail est intéressante, mais il remonte que **les participants attentent aussi un minimum de références méthodologiques et d'accompagnement** pour être efficace et assurer un balayage complet des possibilités. Il serait intéressant de bénéficier de l'expérience du consultant en listant des exemples de mesures mises en œuvre dans d'autres structures en lien avec les principaux problèmes identifiés dans les services gestionnaires et qui ont donné des résultats satisfaisants.

Du mouvement à la direction du CNPF

Après son élection à la présidence de l'établissement en novembre 2021, Anne Marie BAREAU a informé le conseil d'administration, lors de la réunion du 9 mars, du départ de la directrice générale dans les prochains mois.

CONTACT CNPF

francois.clauce@efa-cgc.com

amelie.castro@efa-cgc.com

Enseignement, formation, recherche

EPLEFPA[1], INFOMA[2], AgroParisTech, INRAE[3]…

Enseignement agricole

Suivi de la charte de gestion des directeurs d'EPLEFPA

Un groupe de travail portant sur le suivi de la charte de gestion des emplois de direction dans les EPLEFPA s'est réuni le 19 janvier 2022 auquel a participé Franck Cayssials.

Vous pouvez prendre connaissance du compte rendu et du diaporama présenté par l'administration sur le site de l'Alliance du Trèfle.

Réforme des concours de recrutement dans l'enseignement

Après les deux groupes de travail des 13 juillet 2021 et 19 octobre 2021, un troisième groupe de travail s'est réuni le 26 janvier 2022.

Vous pouvez prendre connaissance du compte rendu de l'Alliance du Trèfle et des documents, présentés par l'administration sur le site de l'Alliance du Trèfle.

Covid-19 : Mesures sanitaires pour l'enseignement agricole

Michel Lévêque, conseiller enseignement agricole au Cabinet du ministre, a reçu le 28 janvier les organisations syndicales pour faire le point sur la mise en œuvre des mesures sanitaires pour l'enseignement agricole figurant dans le courrier du ministre du 14 janvier. Depuis, le sujet a été abordé à plusieurs reprises dans le cadre notamment des CHSCT (Cf CR).

Il s'est engagé à porter en interministériel la demande de l'Alliance du Trèfle et des autres organisations syndicales d'attribuer une prime Covid exceptionnelle pour les personnels de la vie scolaire et les personnels de santé qui, depuis des mois, se sont fortement impliqués pour le bon fonctionnement des établissements.

Voir le compte-rendu sur le site de l'Alliance du Trèfle.

Désherbage mécanique. Photo : Wiki Commons

[1] EPLEFPA = établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

[2] INFOMA = institut national de formation des personnels du Ministère chargé de l'Agriculture

[3] INRAE = institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Evolution de la situation COVID dans l'enseignement agricole

Vous pourrez accéder, par ce lien, à la situation Covid-19 dans l'enseignement agricole. Cette information est régulièrement actualisée sur le site de l'Alliance du Trèfle.

Enseignement agricole et enseignement supérieur

Voir la rubrique relative au Comité ministériel des 5 et 6 avril 2022, dans le Collège MAA.

Enseignement supérieur

Parution du décret du 21 janvier 2022 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur du MAA, supprimant la référence de l'indexation du montant de la prime d'enseignement supérieur sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

INRAE

A l'occasion du Salon international de l'Agriculture, Madame Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Monsieur Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Monsieur Philippe Mauguin, Président directeur général d'INRAE, ont signé le premier contrat d'objectifs de moyens et de performance d'INRAE avec l'État.

Retrouvez ici cette actualité sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

CONTACTS ENSEIGNEMENT-RECHERCHE

INRAE : thomas.cordonnier@inrae.fr

INFOMA : myriam.issartel@agriculture.gouv.fr

AgroParisTech : marie-reine.fleisch@agroparistech.fr

Enseignement agricole : franck.cayssials@efa-cgc.com

MAA

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Comité technique ministériel (CTM)

Comité technique ministériel du 10 mai

Le CTM du 10 mai 2022 vient de se tenir, nous le présenterons dans l'InfoMail qui va paraître pour nos adhérents. Vous pouvez toutefois consulter la DL intersyndicale sur l'organisation des élections, la DL de l'Alliance du Trèfle et le compte-rendu (ici.)

Comité technique ministériel des 5 et 6 avril

Le comité technique ministériel s'est réuni les 5 et 6 avril 2022, en mode hybride, sous la présidence du secrétaire général adjoint du ministère. EFA-CGC y était représenté, au titre de l'Alliance du Trèfle par Valérie BOYE.

Lors de ce CTM, un courrier intersyndical relatif à la cartographie des instances de dialogue social a été lu ainsi que la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle. Vous trouverez sur le site de l'Alliance du Trèfle, le compte-rendu et les différents documents examinés en séance sur les points suivants à l'ordre du jour :

- Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs ;
- Déconcentration des décisions individuelles pour l'enseignement agricole supérieur ;
- Cellule de signalement (maintenant ouverte à tout le périmètre du MAA, y compris l'enseignement supérieur)
- Télétravail (projet d'arrêté, suite au groupe de travail qui s'est tenu le 25 mars auquel a participé Philippe FRANCAIS-DEMAY pour EFA-CGC)
- Cartographie des instances de dialogue social : voir l'article sur le CTM des 8 et 9 juillet 2021
- Réforme de la haute fonction publique : rapport de présentation

Comité technique ministériel des 8 et 9 février

Ce comité technique portait sur :

- Le projet d'arrêté pour le dispositif de signalement d'actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes et sexuels,
- La création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière sous l'autorité du directeur régional des finances publiques,
- Le projet d'arrêté désignant une opération de restructuration pour le FEADER.

Valérie Boyé participait en tant que titulaire pour l'Alliance du Trèfle. Nous avons alerté l'administration sur **les risques accrus de perte de compétences dans les services déconcentrés** du fait de ces réorganisations et des transferts de missions hors du périmètre du MAA. Par ailleurs, nous avons questionné le MAA sur la prise d'effet de l'arrêté de restructuration pour le FEADER pour une prise en compte dès cette campagne de mobilité.

Ce CTM a également mené à un échange sur les nouvelles prérogatives des Préfets qui peuvent, par la circulaire du 22 décembre 2021, redéployer jusqu'à 3 % des effectifs des DDT sur d'autre missions que celles du Ministère d'origine.

Vous pouvez prendre connaissance de la déclaration liminaire, du compte rendu et des documents examinés en séance sur le site de l'Alliance du Trèfle.

Comité Ministériel Hygiène et sécurité (CHSCT)

Le CHSCT ministériel s'est réuni les 30 et 31 mars 2022 sous la présidence de Patrick Soler. Vous pouvez prendre connaissance du compte rendu de l'Alliance du Trèfle et des documents évoqués lors de cette réunion qui portait sur :

- Laboratoires de recherche qui traitent les prions infectieux : lien vers le rapport de la deuxième mission d'expertise N° IGÉSR 2022-011 / CGAAER 21101
- La situation Covid-19 : Point situation sanitaire DOM
- Suivi du Plan national de prévention 2019-2022 : Réalisé 2021
- Abattoirs : Webinaire 24 février, courrier questionnaire secteur vif

Transfert du FEADER

Franck Cayssials participait au groupe de travail du 3 février portant sur le transfert des agents des SEA aux Conseils régionaux pour la programmation FEADER 2023-2027.

Vous pouvez prendre connaissance de notre compte rendu de la réunion et du projet de mémento de FAQ régionale présenté par l'administration sur le site de l'Alliance du Trèfle (Voir également le CR du CTM du 9 février)

Depuis, la foire aux questions (FAQ) FEADER a été actualisée et publiée sur l'Intranet du MAA : FAQ FEADER (version du 5 mai 2022)

Accord Télétravail

L'accord de télétravail au MAA a été signé le 24 février dernier. Notre Secrétaire générale participait à cette signature officielle avec le ministre, aux côtés de l'Alliance du Trèfle et des autres organisations syndicales signataires. Cet accord a été conclu à l'issue d'une série de groupes de travail qui ont permis d'avancer notamment sur la question des jours flottants, des tiers-lieux, de l'équipement des agents, … L'Alliance du Trèfle a demandé que le comité de suivi se réunisse rapidement afin de pouvoir modifier certains points si des difficultés d'application apparaissent.

Vous trouverez, avec ce lien, la note et les textes relatifs à cet accord.

Signature de l'accord télétravail par Valérie Boyé, secrétaire générale d'EFA-CGC, en présence du Ministre. Photo : Alliance du trèfle

Création de la DGAMPA

L'arrêté de restructuration pour la création de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est paru.

Lors du CTM du 9 février, l'Alliance du Trèfle, à laquelle appartient EFA-CGC, a questionné le MAA sur les positions futures des agents de l'actuelle DPMA qui intégreront la DGAMPA : les agents relevant d'un corps spécifique du MAA seront placés en PNA au MTE, les agents relevant d'un corps interministériel continueront leur carrière au sein du MTE, et pour les agents relevant d'un corps spécifique du MTE, qui étaient en PNA au MAA, leur gestion sera reprise par le MTE

Rupture conventionnelle

Le 21 février dernier, se tenait un groupe de travail pour faire un point sur la rupture conventionnelle au MAA. Valérie BOYE y participait aux côtés de nos collègues de l'Alliance du Trèfle. Vous trouverez sur **Le site du Trèfle** les documents diffusés ainsi que le compte-rendu de cette réunion.

Suite à cette réunion est parue le 12 avril 2022, une note du Ministère de l'Agriculture précisant les éléments de doctrine relatifs à l'examen des demandes de rupture conventionnelle.

Règles de gestion relatives au RIFSEEP

La note de service SG/SRH/SDCAR/2022-16 du 4 janvier 2022 définit les règles de gestion relatives au RIFSEEP applicables à certains corps et statuts affectés au MAA.

Réforme des conditions d'aptitude physique des TSMA

Un groupe de travail portant sur la réforme des conditions d'aptitude physique des TSMA s'est réuni le 18 mars 2022. Vous pouvez prendre connaissance du compte rendu de l'Alliance du Trèfle et du diaporama présenté par l'administration.

DDI (Directions Départementales Interministérielles)

Loi 3DS

A noter, l'adoption de la loi 3 DS le 9 février dernier, avec un impact non négligeable qui reste à analyser sur certaines missions exercées en DDI. Vos observations sur ce sujet sont les bienvenues !

Projet stratégique 2022-2025

Lors du premier comité technique des DDI de l'année, le 2 février 2022, le Directeur de la modernisation et de l'administration territoriale, Olivier Jacob, a présenté pour information la version finalisée du projet stratégique de l'administration territoriale de l'État pour 2022-2025. Ce projet s'articule autour de trois grands thèmes transversaux, 16 orientations générales et 142 objectifs. Face **aux inquiétudes des syndicats sur ses conséquences pour les agents**, le ministère indique qu'il ne s'agit pas d'un document prescriptif.

Services déconcentrés : le projet stratégique 2022-2025 finalisé (AEF, 11/02/2022)

CONTACTS MAA *Alliance du trèfle*

valerie.boye@efa-cgc.com

helene.duchemin@efa-cgc.com

franck.cayssials@efa-cgc.com

ASMA nationale

Le catalogue des prestations printemps-été-automne 2022 est paru. Il est disponible au format papier sur les sites habituels, avec deux catalogues spécifiques : séjours, voyages et culture d'une part, et colos, vacances jeunes et séjours à l'étranger pour les enfants et ados d'autre part.

Retrouvez l'ensemble au format informatique sur ASMA Nationale (asma-nationale.fr).

L'ASMA pour tous !

Pour rappel, les agents d'un corps du MAA en PNA ou MAD dans un autre ministère sont aussi bénéficiaires des prestations de l'ASMA. Retrouvez la liste détaillée des bénéficiaires sur cette page : Bénéficiaires des subventions (asma-nationale.fr) (cliquez sur liste des ouvrants-droits).

Et si vous n'êtes pas bénéficiaires des subventions, vous pouvez quand même participer aux activités, dans la limite des places disponibles, sans subventionnement ASMA. L'ASMA nationale, c'est donc pour toutes et tous !

CONTACT ASMA

philippe.legrand@efa-cgc.com

CONTACT ACTION SOCIALE

franck.cayssials@efa-cgc.com

MTE

Ministère de la Transition Écologique

Stratégie nationale biodiversité 3

La parution de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3) a été partiellement reportée suite aux avis du CNPN, du comité national de la biodiversité et du conseil national de la transition écologique. Les 3 instances regrettent notamment des mesures de portée très hétérogène et pas toujours opérationnelles alors que les 2 stratégies précédentes n'ont pas permis de freiner la perte de biodiversité.

Les positions exprimées par les scientifiques donnent du poids au constat qui est le nôtre suite au congrès de la nature de septembre et dont nous avons fait part à la ministre en janvier : **les réductions d'effectifs ne nous permettent plus d'atteindre nos objectifs nationaux et internationaux**.

Comité France de l'UICN : commission gestion des écosystèmes, groupe forêt

EFA-CGC est membre du groupe forêt du comité France de l'UICN et participe à ce titre aux travaux du groupe. 2 réunions se sont tenues en mars : du groupe forêt le 18 et de la commission gestion des écosystèmes le 31.

Prochain groupe de travail au mois de mai.

Au MTE, réorganisations en cours et moyens humains en chute libre

EFA-CGC a adressé le 19 janvier 2022 un courrier à la ministre, à consulter en page d'accueil de notre site internet.

Nous avons à nouveau interpelé la ministre sur l'inadéquation moyens/missions dans le contexte des réorganisations en cours, à la DGALN et dans les DREAL notamment.

Pas de FEADER sur Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Les conseils régionaux Bretagne (qui a depuis revu sa politique budgétaire sur ce point) et Auvergne-Rhône-Alpes ne mobiliseront pas pour 2023-2027 les crédits du FEADER sur Natura 2000, pénalisant de fait tous les opérateurs Natura 2000 et mettant en péril l'atteinte de nos objectifs de protection des habitats . Qu'en pense l'Europe ?

EFA-CGC dans les services

Centrale du MTE

EFA-CGC vous invite à une heure mensuelle d'information :

le jeudi 30 juin 2022, à 12h45

Tour Sequoia (salle TS 12 A).

Ouvert à tous !

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions. Nous évoquerons entre autres :

- Les questions RH
- L'adéquation missions/moyens, ambitions techniques

Transfert de la direction des affaires maritimes et de la pêche du MAA au MTE

L'arrêté de restructuration pour la création de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est paru.

Lors du CTM du 9 février, l'Alliance du Trèfle, à laquelle appartient EFA-CGC, a questionné le MAA sur les positions futures des agents de l'actuelle DPMA qui intégreront la DGAMPA (Cf CR CTM, p. 10).

Politiques de l'eau - Audit du CGEDD

EFA-CGC a rédigé une contribution écrite au CGEDD dans le cadre l'audit de celui-ci sur les politiques de l'eau et de la pêche. Nous avons insisté sur 2 piliers de la gestion de l'eau au plan national : la gestion par bassin versant et la complémentarité des services de l'État (agences, DDT, DREAL, OFB) aux différents échelons de déclinaison des politiques de l'eau.

L'audit n'est toujours pas paru.

Entrevue avec le DRH

EFA-CGC a été reçu par le DRH du MTE le 10 février en visio-conférence. Nous l'avons interpellé entre autres sur :

- **La question toujours d'actualité de la bascule au RIFSEEP** et des nombreux cas qui restent en instance de traitement pour des raisons diverses : IFSE non au socle (des situations sont en passe de régularisation au titre de 2021), absence de notification du groupe du poste, CIA 2020 inférieur au montant de référence… Le sujet du RIFSEEP des IAE et TSMA en poste au MTE a parallèlement été porté auprès des instances du ministère de l'agriculture
- **Les conséquences sur les conditions de travail des agents** des réformes menées tambour battant sur fond de réduction chronique de postes,
- **Le transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB**, faite avec la seule assurance que les agents ne soient pas perdant financièrement au moment de leur transfert ;
- Et bien sûr à propos des situations individuelles confiées par nos adhérents.

CONTACTS MTE

emmanuelle.lonjaret@efa-cgc.com

gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

Parcs nationaux

Natura 2000 : Interpellation de la ministre de l'écologie

EFA-CGC a adressé le 19 janvier 2022 un courrier à la ministre à consulter en page d'accueil de notre site Internet : https://www.efa-cgc.net/ , concernant les financements Natura 2000.

En effet, les conseils régionaux Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes ne mobiliseraient pas pour 2023-2027 les crédits du FEADER sur Natura 2000, pénalisant de fait tous les opérateurs Natura 2000. C'est en effet ce qui ressort du projet de Plan Stratégique National et du projet de plan financier envoyés à la commission européenne le 22 décembre 2021 et disponibles à partir de la page suivante : PAC 2023-2027 : proposition de PSN de la France transmise à la Commission européenne | Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Convention de rattachement entre OFB et Parcs nationaux

Une nouvelle convention de mise en œuvre du rattachement des Parcs nationaux à l'OFB a été adoptée pour la période 2022-2027. Elle s'inscrit dans la continuité des mutualisations de services et de moyens mises en œuvre par la précédente convention de rattachement. Elle prévoit un pilotage rapproché entre les directeurs de Parcs et l'OFB à travers un comité stratégique, ainsi qu'une séquence politique annuelle réunissant les présidents des conseils d'administration des Parcs nationaux, la Présidente du conseil d'administration et le directeur général de l'OFB. La convention de rattachement est aussi un outil pour définir les synergies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans le cadre des politiques publiques relative à la biodiversité.

Lire cette convention de rattachement des 11 parcs nationaux à l'OFB.

CONTACT PARCS NATIONAUX

EFA CGC

philippe.legrand@efa-cgc.com

vincent.auge@vanoise-parcnational.fr

Transhumance dans le PN des Écrins. Photo : Wiki Commons

OFB

Office Français de la Biodiversité

LOI 3DS

Après des années de tentatives et sous la pression des lobbyings, **le passage de l'OFB sous l'autorité des préfets est mis en place**, ces derniers deviennent les délégués territoriaux de l'établissement.

La direction générale de notre établissement nous semble vivre dans le monde des bisounours, un mail du directeur général ayant été envoyé aux personnels afin de les rassurer et d'indiquer que la loi 3DS ne changerait rien à la relation qui existe déjà entre les services territoriaux et le préfet.

Nous rappellerons donc que nous avions déjà échappé à cet essai lors de la parution du décret du 18 avril 2012, qui avait ajouté deux articles au décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets :

*Art. 59-2 - "**En qualité de délégué territorial, le préfet coordonne les actions de l'établissement** avec celles conduites par les administrations et les autres établissements publics de l'Etat.*
Il s'assure de la cohérence de l'action respective des services de l'Etat et de l'établissement à l'égard des collectivités territoriales."

Art. 59-3. - "Dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires spécifiques aux établissements publics mentionnés dans la liste fixée par le décret n° 2012-509 du 18 avril 2012, le préfet exerce, en qualité de délégué territorial, les attributions suivantes, dans le cadre des compétences et des décisions des organes délibérants et exécutifs de l'établissement :

> *1° - Il assure **la représentation de l'établissement dans la région ou le département**. A ce titre, il peut recevoir délégation de pouvoir de l'organe compétent pour négocier et conclure au nom de l'établissement toute convention avec les collectivités territoriales et leurs groupements ; en l'absence d'une telle délégation, il contresigne ces conventions ;*
> *2° - Il peut adresser au service territorial de l'établissement **des directives d'action territoriale** ;*
> *3° - Il est consulté par l'autorité compétente de l'établissement préalablement à l'évaluation du responsable territorial de l'établissement.*

Nous connaissons la dimension politique des préfets et les pressions locales qu'ils subissent, nous avons tellement d'exemples de décisions administratives prises à l'encontre de la protection de l'environnement que **nos craintes sur la perte de liberté d'action des agents de notre établissement sont plus que fondées**.

Nous ne pouvons que rappeler à titre posthume que bien que l'échelon national soit éloigné du terrain, il préserve aussi l'égalité des citoyens devant la loi : tous seront soumis au droit unique édicté par l'État central. L'unité de décision de l'État garantit la cohésion sociale et l'identité du droit applicable à tous.

Un point sur les mobilités

Un nouveau cycle de mobilité s'est ouvert avec le douloureux constat (encore…) que l'écologie n'est toujours pas la priorité de nos gouvernements successifs. Les ETP sont en effet toujours en diminution au sein de notre structure, et notre direction ne peut pas grand-chose à cette baisse générale, au mieux l'étaler sur le temps, ce que nous ne pouvons pas considérer comme une victoire.

Cela a de nombreux effets, en premier lieu sur les métiers supports. Bien que ces personnels soient indispensables au fonctionnement de la structure, ils payent sans doute le fait d'être moins visibles dans l'établissement : on se retrouve avec des directions en sous effectifs, avec des agents qui sont débordés et qui manquent de repères dû à la naissance récente de l'OFB. Autre conséquence, ils subissent une pression des autres services pour des retards dans la gestion des ressources humaines, des finances et de la logistique, ce qui augmente le stress et le mal être dans leur travail

Ce manque d'ETP empêche également la création de secrétariat à temps plein dans les services départementaux, postes qui pourraient être une perspective de mouvement en interne. Même si une avancée a été réalisée avec la création de postes en CDI à mi-temps, notre syndicat continue de demander la création de postes à temps plein, indispensables au fonctionnement du niveau départemental.

Cette baisse d'effectif a également une conséquence directe sur nos collègues des parcs nationaux. Ces derniers n'étant pas à l'OFB, ils n'ont pas accès à la liste des postes ouverts en interne. Même si la règle n'est pas nouvelle, la suppression des ETP entraîne une variation importante entre la liste interne et la liste externe du nombre de postes vacants, et donc une perte de mobilité importante pour eux. Nous avons prochainement rendez-vous avec la direction de l'OFB, et nous comptons lui demander que les agents des parcs nationaux puissent avoir accès à la liste des

mouvements internes, avec la réserve du respect du nombre d'ETP. Il nous semble logique de le permettre, vue la proximité de nos structures, car tout le monde pourrait y être gagnant.

Nous avons également noté le manque de transparence au niveau des mobilités, avec des décisions surprenantes. Cela peut être un souci de logique, (si on reste doux rêveur) ou plus tristement le symbole de nombreux dysfonctionnements ou chacun invente sa propre règle. On peut donc observer :

- des recrutements en externe alors qu'il y avait des candidats internes.
- des refus de candidatures internes sous raisons de recherches de profil « eau », malgré la mise en place d'un parcours de formation interne OFB pour la montée en compétence des IE
- des candidatures qui n'arrivent pas au service recruteur
- des contractuels recrutés à la place des fonctionnaires, sans directive précise.

Dans ce registre **nous sommes preneurs de toute information que vous avez vécu ou dont vous avez été témoins**, afin de pouvoir aider à plus de transparence et d'équité dans le cadre des mobilités.

Rencontre avec la direction générale et la directrice des ressources Humaines

Lors de cet entretien nous avons pu revenir sur les points importants suivants :

Evolution de carrière des Quasi statuts : une réflexion s'impose sur l'impossibilité de progression satisfaisante pour les personnels contractuels concernés. La direction en est consciente et en fait un vrai chantier RH, l'idée de sortir du quasi statut pour permettre des évolutions a même été évoquée. Nous n'y sommes pas opposés, il faut est éviter de rester sur un statut où les promotions et les évolutions sont trop faibles.

Nous demandons plus de **transparence sur les choix des mobilités et de promotions** et la possibilité de pouvoir échanger avec les différents directeurs avant les décisions. Sans vouloir pour autant remettre des sous-commissions de CAP ou CCP, la DRH n'est pas contre la remise en place d'un dialogue plus rapproché.

Nous évoquons également **le problème des recrutements de contractuels à la place de fonctionnaires** dans les SD et nous mettons en garde la possibilité de recrutement par copinage ou de mauvais recrutement par manque d'expérience des recruteurs. Il n'est pas normal également que les postes d'IE soit mis avec des profils qui écartent des IE en interne au profit de contractuels en externe dans le cas de compétences accessibles avec le programme de formation.

Nous avons également demandé et **obtenu la mise en place de rendez-vous en visio avec les personnels de la DRH** afin de traiter les dossiers individuels. Nous préférons cette méthode dans la construction et le dialogue plutôt que d'évoquer des cas en séance collégiale.

CONTACT OFB

efa-cgc@ofb.fr

Photo : JL Barbier

ONF

Office national des forêts

Départ du DG

Vous n'aurez pas manqué l'annonce : **M. Bertrand MUNCH a été démis de ses fonctions de directeur général de l'ONF**. Cette décision est intervenue **à la suite d'une alerte déposée par EFA-CGC en Comité technique du ministère chargé de la forêt,** grâce à l'intervention auprès de notre syndicat de quelques cadres supérieurs très inquiets de la situation. Elle portait sur un niveau particulièrement inquiétant de risques psychosociaux au siège de l'ONF. Suivie en direct auprès des tutelles, l'alerte a mené à u**n audit à la Direction générale**, pour lequel EFA-CGC avait vivement invité les agents concernés à témoigner. Il aura pourtant fallu de longs mois, et même des révélations dans la presse, avant que l'alerte initiale ne soit traitée à sa juste mesure. Lire **notre analyse complète (lien).**

Cette décision a été largement relayée dans tous types de presse : Le Figaro, Challenges, Ouest-France, Forestopic, Blast, Reporterre…

Cet événement particulier a été l'occasion pour EFA-CGC de **réaffirmer plusieurs aspects fondamentaux de notre engagement syndical** :

- **Il est primordial de formuler les alertes dès que vous êtes témoins** de situations à risque, de faits ou d'agissements qui semblent sortir du cadre des relations professionnelles normales (pressions, irrespect, harcèlement, humiliation, discrimination) : sans ces remontées, nous ne pouvons pas agir pour changer les choses !
- **L'action syndicale peut, de manière discrète et respectueuse, être suivie d'effets importants**. Nul besoin de discours tonitruants ou agressifs pour être efficaces ! EFA-CGC est un syndicat soucieux de porter des discours respectueux des personnes, tout étant intransigeant pour la défense de nos valeurs, notamment dans les comportements managériaux.
- **Aucun personnel ne peut échapper aux conséquences de ses actes,** qu'il soit employé, cadre intermédiaire ou directeur : chacun doit, à un moment ou un autre, assumer sa responsabilité s'il commet des agissements qui nuisent à la santé de ses collaborateurs. EFA-CGC restera fermement engagé pour dénoncer toutes les situations qui menacent directement ou indirectement la santé physique et mentale des personnels de l'ONF.

Rencontre avec le DG par intérim

En attendant la nomination d'un nouveau directeur général de plein droit, **l'intérim a été confié à Olivier Rousset**, qui était directeur général adjoint. C'est un directeur dont les capacités d'écoute et de dialogue sont unanimement reconnues, pour EFA-CGC il s'agit d'un choix rassurant.

M. Rousset a déjà accepté de recevoir une délégation EFA-CGC, le 7 avril. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges en toute transparence. Armelle Noé et Arnaud Métais ont ainsi pu porter un message de confiance pour cette période de transition, tout en exprimant notre grande vigilance quant à la situation psychosociale des personnels de l'ONF, et particulièrement au niveau du Siège. Nous sommes convaincus que le DG par intérim est déterminé à faire avancer les choses dans le bon sens. Reste que le chantier semble monumental et demandera des efforts de chacun.

Conseil d'administration du 16 mars : l'heure des comptes

Le point principal du Conseil d'administration du 16 mars était consacré à l'examen et l'approbation des résultats 2021.

Un changement de méthode de calcul comptable ne considérant plus les travaux de régénération comme des investissements (ne pouvant donc plus être amortis), fait apparaitre un résultat négatif record de 131 millions d'Euros. Cependant, abstraction faite de cette méthode de calcul qui n'affectera que le résultat 2021, **le résultat net au titre de l'année 2021 s'élève à +31,8 millions d'Euros**.

Ce bénéfice ne constitue cependant pas un redressement structurel mais bien conjoncturel, suite à des ventes de bois très favorables en progression de 45 M€ par rapport à l'année précédente et une subvention exceptionnelle d'équilibre de 30 M€. **Il est déplorable que les réductions d'effectifs poursuivent leur course effrénée, toujours au-delà des cibles définies au budget initial**. Par ailleurs, de larges inquiétudes planent sur les capacités à mettre en œuvre le plan de relance, suite à la diminution des effectifs d'ouvriers forestiers à aux difficultés à mobiliser la sous-traitance.

Actions prioritaires EFA-CGC

La réunion du collège EFA-CGC de l'ONF s'est tenue le 7 janvier. Tous les territoires (élus en instances et responsables de sections territoriales) étaient représentés, aux côtés de plusieurs permanents.

Les thèmes forts qui ont été évoqués et qui sont à porter tout au long de l'année sont :

- **La santé des personnels**, RPS et souffrance au travail.
- **Le dialogue social en panne** avec une mise devant le fait accompli comme ligne de conduite de l'administration.
- **Le plan de relance** met exsangue les services avec ses exigences à géométrie variable.
- Il est constaté **d'importantes dérives RH** (classements de postes, recrutements), et une absence de stratégie.
- **Les problèmes spécifiques des salariés** (et des contractuels de droit public en voie d'extinction) qui se sentent insuffisamment reconnus.

Instances représentatives nationales

CTC - Comité Technique Central du 2 février

Un CTC un peu lunaire, où le DG avait continué à vanter les mérites du budget 2022, dans l'application des « engagements » du contrat Etat-ONF… Nous refusons avec toujours la même détermination les mots creux qui dissimulent de plus en plus mal l'absence de stratégie de long terme pour le financement de l'ONF.

Autre sujet de désaccord : la mise en place de nouvelles instances de droit public pour lesquelles vous serez appelés à nous soutenir dans les élections de fin 2022.

- **En ce qui concerne les CAP** : elles seront fusionnées en 3 catégories (corps cat. A, B et C de la fonction publique, ainsi qu'une CCP pour les contractuels) suite à la disparition de l'essentiel de leurs prérogatives en 2019. Nous nous sommes abstenus au motif que EFA-CGC ne voulait pas cautionner par son vote une évolution aussi néfaste pour la défense des agents.
- **En ce qui concerne les futurs CSA** (Conseils Sociaux d'Administration) qui hériteront des missions des actuels Comités techniques (CT) et Comités Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT), nous avons voté contre le projet présenté par la direction. Le point de désaccord : le refus de la direction de mettre en place une formation spécialisée *Santé et sécurité au travail* pour le CSA du Siège, au motif que le nombre de personnels de droit public est désormais inférieur à 200. C'était pourtant une possibilité offerte par les textes et demandée par l'ensemble des organisations syndicales de droit public, au regard de l'ambiance de travail délétère de la DG. Ce qui aurait pu être un petit geste de la direction pour le dialogue social est refusé sans ménagement, une nouvelle fois. Difficile de croire à une prise en compte de la santé mentale des personnels dans de telles circonstances.

CSEC - Comité Social et Economique Central du 3 février

Le Comité Social et Economique Central (CSEC) s'est réuni en distanciel le 3 février avec un ordre du jour des plus épurés. Les membres titulaires présents ont malgré tout pu être informés sur le budget initial 2022 que la Direction Générale présente comme un budget de redressement. **Personne n'est pourtant dupe** ! Le net redressement des finances de notre établissement en 2021 est essentiellement dû au relèvement (provisoire) du cours du bois et aux effets de financements conjoncturels mis en œuvre par l'Etat (plan de relance, subvention exceptionnelle). Les "efforts" consentis par l'ONF en matière de réduction des emplois pérennes et de réduction des charges externes contribuent mécaniquement à améliorer l'équation budgétaire, mais tout ceci n'est que chimère lorsqu'on considère les difficultés que rencontre notre établissement à tous les étages de son fonctionnement.

La nouvelle stratégie travaux, principalement basée sur la sous-traitance a également été présentée. **Les mesures et objectifs annoncés inquiètent fortement les ouvriers forestiers qui, à n'en pas douter, payeront le prix fort en matière de réduction d'effectifs** si cette stratégie est mise en place telle que prévue.

Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail – CCHSCT du 23 février

Le premier CCHSCT de l'année a eu lieu le 23 février. Nous avons pu constater que les échanges étaient plus apaisés que ceux des CCHSCT précédents. Espérons que ce climat perdure.

Arrivée d'un inspecteur Santé sécurité au travail

Jean Philippe Cottet, le **nouvel ISST** (inspecteur santé sécurité au travail) s'est présenté et a détaillé ses missions. Nous ne pouvons que nous réjouir de son arrivée, après des années de revendications pour que ce poste soit rétabli. Sachez que les CHSCT territoriaux peuvent faire appel à son arbitrage en cas de désaccord avec la direction.

Habillement

Le point sur **l'instruction sur l'habillement** a fait l'objet de nombreuses discussions, ainsi que d'interruptions de séances et le vote pour de l'ensemble des membres du CCHSCT d'une **motion** **pointant les dysfonctionnements et les incohérences de l'administration**.

Le rouleau encreur entre en production pour le martelage

En ce qui concerne le **rouleau encreur**, après plusieurs phases de test plutôt convaincantes, la production sera bientôt lancée pour une mise en service fin 2022.

Plateforme OREE

Les membres du CCHSCT ont également ajouté un point concernant **la plateforme OREE** : une motion demandant notamment **la suspension de cet outil a été votée à l'unanimité**.

Groupe de travail sur le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)

Un 3ème GT s'est réuni le 1er mars. Pour rappel, le DUERP répertorie l'ensemble des **risques professionnels** (dont les RPS) auxquels sont exposés les agents, afin d'organiser la **prévention au sein du programme annuel de prévention**. Afin d'**harmoniser** les DUERP de chaque territoire, un GT avec quelques membres du CCHSCT et CSSCT a été mis en place début d'année. Après avoir pris connaissance des DUERP des territoires et échangé lors des 2 premiers GT, il a été décidé d'avoir une entrée par **activités** (travaux sylvicoles, études…). Cet exercice d'harmonisation et de trame commune est assez compliqué pour pouvoir contenter tout le monde, tout en ayant au final un document facilement consultable et exploitable, comme cela est souhaité.

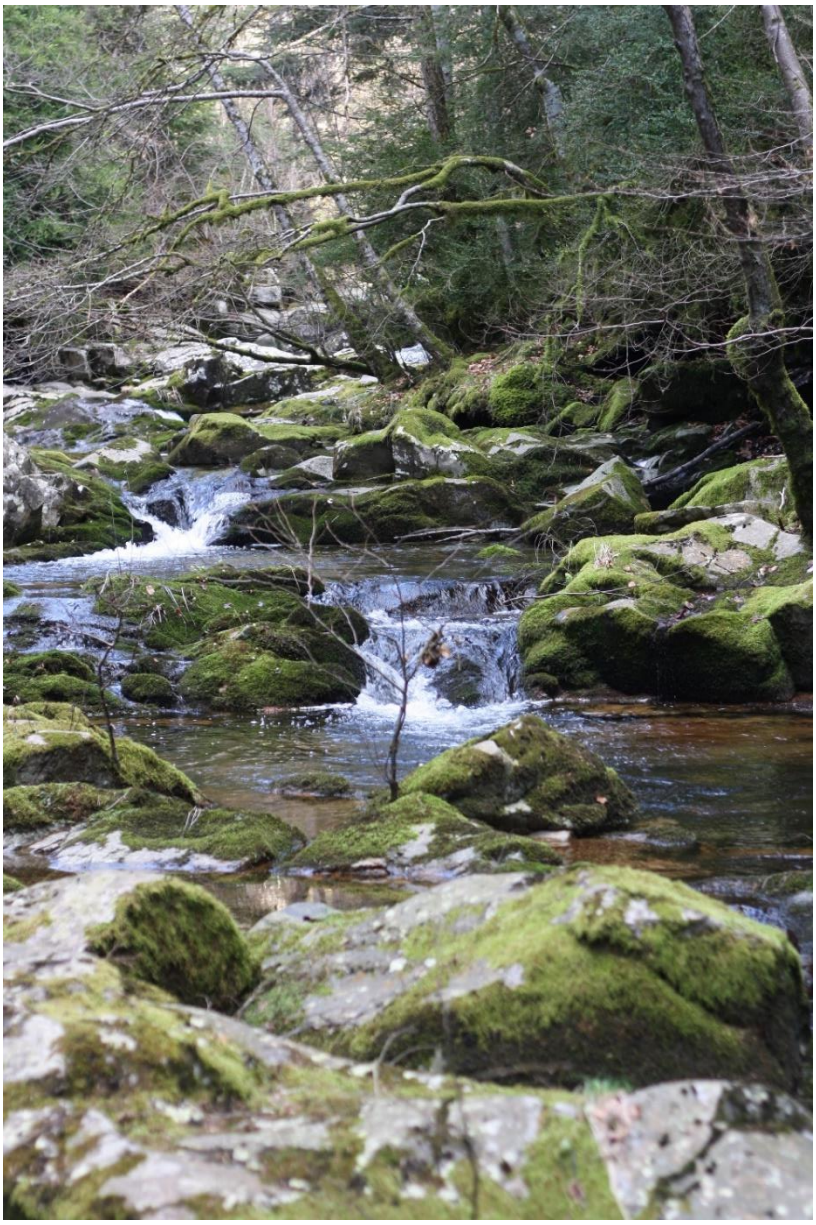

Ruisseau dans le massif de l'Aigoual. Photo : A. Métais

Autres dossiers en cours

Gestion des Emplois et Parcours Professionnels : encore une liste de bonnes intentions ?

Présenté comme un engagement du plan stratégique 2021-2025 de l'ONF, la négociation d'un d'accord sur la GEPP est en fait **une obligation légale pour l'employeur**.

Au travers d'une série d'engagements déclinés dans un projet d'accord débattu le 8 mars, la Direction Générale souhaite accompagner la mise en œuvre des enjeux du plan stratégique en ce qui concerne les recrutements et mobilités internes, la transmission des savoirs et l'accompagnement des personnels dans leur

adaptation à l'emploi et leur parcours professionnel.

En l'absence de moyens humains et financiers clairement définis à ce stade pour soutenir sa mise en œuvre, on ne peut qu'espérer que cette série de dispositions ne restera pas qu'un vœu pieux.

Titres (ou tickets) restaurant : généralisation ou coup de rabot ?

Le groupe de travail s'est réuni le 20 janvier. L'ONF envisage plusieurs évolutions : pas d'attribution de titres restaurants pour les personnels en situation de télétravail, pas d'attribution non plus pour les personnels ayant un véhicule affecté ainsi que pour les personnels ayant accès à une salle de restauration.

Pour EFA-CGC, cela n'est pas concevable. Les titres restaurants doivent être fournis pour tous, sans aucune discrimination, salariés, fonctionnaires, contractuels (en dehors des ouvriers forestiers bénéficiant déjà des paniers repas). **Lire notre communiqué**.

Règlement intérieur de l'ONF en projet

Le groupe de travail s'est réuni le 9 février, la Direction Générale voulant "uniformiser" au niveau national les règles de vie au sein de l'établissement, souhait contredit dès l'article 2, précisant que des "dispositions spéciales ou locales peuvent être prises par NdS ou DIA pour procéder aux adaptations nécessaires"....

Destiné à l'ensemble des personnels, quel que soit leur statut, leur métier, la première difficulté notée par EFA-CGC a été l'affichage des horaires de travail et leur respect : la spécificité et la diversité des métiers ET des contrats ne permettent pas une telle uniformisation. La Direction déclare avoir prévu de traiter l'ensemble des sujets horaires, mais dans un second temps...

Autres points de divergence, partagés par l'ensemble des OS, qui portent :

- Sur l'interdiction des animaux de compagnie (hors personnes handicapées) au sein des locaux de l'établissement,
- Sur le fait que "le transport de tiers ou d'animaux **avec un véhicule de service** - même affecté - n'est autorisé que lorsqu'il est inhérent à l'activité professionnelle".

Autre point d'achoppement : "Lors de la prise de certaines substances médicamenteuses pouvant entrainer des troubles de la vigilance, les personnels doivent prévenir le médecin du travail avant la prise poste sur un véhicule, une machine ou un engin pour déterminer son aptitude". Ce point concerne évidemment les anti-inflammatoires, les anti-dépresseurs, etc. **EFA a souligné le manque de médecin du travail à disposition** pour la mise en application de telles mesures, nuisant gravement au bon fonctionnement des services, ainsi que l'atteinte au secret médical dû à chaque personnel.

Des sanctions sont également prévues pour manquement au Règlement Intérieur, sachant qu'elles diffèrent selon les statuts : une uniformisation "sur mesure".

Ce Règlement Intérieur peut, selon la loi, être validé de façon unilatérale par l'employeur sans l'accord de vos représentants. A suivre !

Négociation avenant CCN : EFA-CGC refuse une révision à la baisse

Un avenant en défaveur des salariés

Lors de la journée de négociation du 17 février, la Direction générale a fait une tentative de rabotage de la convention collective nationale de l'ONF (CCN) avec une nouvelle proposition d'avenant. Présenté par la Direction comme « équilibré », le **projet de texte contient principalement des dispositions en défaveur des salariés, particulièrement pour l'encadrement** (allongement de la période d'essai, doublement du préavis de départ, suppression de l'indemnité de sujétion d'éloignement pour les groupes E à G...).

Pour la défense des TAM et Cadres

EFA-CGC a dénoncé ce projet d'avenant dont la plupart des articles sont au détriment des TAM et cadres et dont aucune disposition n'est clairement favorable pour ces salariés, hormis l'indemnisation du télétravail. Les autre OS n'ont pu que faire le même constat et refuser la signature de ce projet d'avenant en l'état.

Faisant suite à ces débats, un nouveau texte, prenant en compte certaines demandes d'EFA-CGC et d'autres OS, vient d'être soumis à signature.

Négociation filialisation : discussions autour des accords complémentaires

Faisant suite au groupe de travail du 19 janvier, les thématiques télétravail, garantie frais de santé (GFS), prévoyance et participation au sein de la future filiale ONF Vegetis ont été abordés lors de la réunion de négociation du 24 février.

Télétravail

Un accord de substitution reprenant intégralement les dispositions de l'accord en vigueur à l'ONF sera proposé à signature.

GFS et prévoyance

Ces deux sujets feront l'objet de nouveaux accords qui ne pourront être négociés qu'au sein d'ONF Vegetis. Un engagement écrit de la direction générale permettra néanmoins aux organisations syndicales (OS) de l'ONF de participer aux travaux de leur élaboration, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024. Les personnels garderont le bénéfice des dispositifs actuels jusqu'à fin 2023.

Participation

De la même façon, un engagement écrit de la DG permettra aux OS de l'ONF de participer aux travaux d'un accord à mettre en place au 1er janvier 2023 au sein de Vegetis.

Fin des négociations : un texte encore incompréhensible !

La **dernière réunion de négociation sur l'accord de substitution relatif aux conditions social** de Vegetis se tenait mardi 15 mars. Cette réunion était censée permettre de passer en revue les derniers arbitrages de la Direction générale sur le texte. Alors que cet accord devait être dans une version de rédaction quasi finale, **bon nombre d'articles, sur des sujets majeurs tel le temps de travail, étaient complètement incompréhensibles, voire incohérents et même contradictoires**. Alors même qu'EFA-CGC avait alerté sur ces incohérences dans ses contributions et revendication écrites, on ne peut que se demander si te texte avait bien été relu par la Direction avant de le diffuser aux négociateurs !

Suite aux interventions renouvelées d'EFA-CGC, la version de l'accord soumis à signature a été expurgée de ses incohérences de forme. Notre désaccord sur certains éléments de fond persiste néanmoins.

CONTACTS ONF

Droit public : arnaud.metais@efa-cgc.com

Droit privé : sylvain.pennet@efa-cgc.com

Mobilité : sandra.pedurthe@efa-cgc.com

Union européenne des forestiers (UEF)

XXème congrès de l'UEF, organisé par EFA-CGC

Actes du XXème congrès et vidéos

Tous les comptes-rendus du XXème congrès de l'UEF sont désormais disponibles sur le site internet d'EFA-CGC. Vous trouverez ci-après les liens pour visionner et/ou télécharger les documents de synthèse :

Les actes

Le teaser vidéo

Si vous le souhaitez le résumé du séminaire est aussi en ligne sur **la chaine You Tube d'EFA-CGC**.

Actions en cours

Toutes les actions portées par l'UEF que ce soit au niveau de la Commission Européenne ou que ce soit dans les instances européennes des Nations Unies sont consultables sur le site de l'UEF. Vous y découvrirez notamment la participation de l'UEF du 14 au 15 juin prochain au séminaire organisé par The European Forest Institute (EFI), en collaboration avec le Steinbeis Europa Zentrum (SEZ), invite la communauté forestière à la conférence intitulée "Favoriser l'innovation pour un secteur forestier plus durable en Europe ".

Prochaines réunions

La prochaine réunion du Governing Council Meeting (GCM) se déroulera à Helsinki du 9 au 12 juin prochain. **La délégation française EFA-CGC** sera représentée par François CLAUCE, Hervé NEMOZ RAJOT et Gilles VAN PETEGHEM. Pour ces deux derniers membres ce sera l'occasion de saluer une dernière fois leurs collègues forestiers de l'UEF. Notre collègue François Xavier NICOT sera également présent au titre de **son mandat de trésorier au sein de la Presidency**. Un compte rendu de ce GCM sera bien sûr mis à la disposition des adhérents.

CONTACT UEF

gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com

CONTACT EFA-CGC

permanence@efa-cgc.com

ADHÉRER

Téléchargez le bulletin d'adhésion

SITE INTERNET

www.efa-cgc.net

SIGLES & ABRÉVIATIONS

AA : Attaché d'Administration

AE : Agence de l'Eau

AFB : Agence française pour la biodiversité

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ANET : Agence nationale études et travaux (ONF)

ASA : Autorisation syndicale d'absence

ASMA : Association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du Ministère de l'agriculture

ASP : Agence de services et de paiement

ATE : Agence territoriale (ONF)

ATX : Agence travaux (ONF)

BF : Bois façonnés (mode de commercialisation)

BSP : Bois sur pied (mode de commercialisation)

CA : Conseil d'administration

CAP : Commission administrative paritaire

CAS pensions : Compte d'Affectation spéciale « Pensions »

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CESE : Conseil Economique Social et Environnemental

CIA : Complément indemnitaire annuel

CSE : Comité Social et Economique

CHSCT : Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail

CNPF : Centre national de la propriété forestière

CT : Comité technique

CTM : Comité technique ministériel

DDI : Direction Départementale Interministérielle

DDT : Direction Départementale Des Territoires

DFCI : Défense des forêts contre les incendies

DG : Direction/Directeur général

DOM : Département d'Outre-Mer

DR : Direction/Directeur régional

DRAAF : Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRH : Direction/Directeur des Ressources Humaines

DSF : Département de la Santé des Forêts

DT : Direction/Directeur territorial (ONF)

EA : Etat d'assiette (programme annuel des coupes)

EPA : Etablissement public administratif

EPIC : Etablissement public à caractère industriel et commercial

FC : forêt communale

FD : forêt domaniale

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FNB : Fédération nationale du bois

FSC : Forest Stewardship Council (Conseil de Soutien de la Forêt)

GPEC : Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GT : Groupe de travail

IAE : ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement

iFRAP : Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques

INFOMA : Institut National de Formation des Personnels du Ministère chargé de l'Agriculture

IRP : Instances Représentatives du Personnel

LDG : Lignes Directrices de Gestion

LTFP : Loi de Transformation de la Fonction Publique

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MIG : Mission d'Intérêt Général

MIREX : Missions interrégionales des examens

MTES : Ministère de la transition Ecologique et Solidaire

ODEADOM : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

OF : Ouvrier forestier

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONF : Office national des Forêts

OS : Organisation syndicale

PDG : Président Directeur Général

PFR : primes de Fonctions et de Résultats

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

SA : Secrétaire administratif

SGC : secrétariats généraux communs

TE : Technicien de l'Environnement

TSF : Technicien Supérieur Forestier

TSMA : Technicien Supérieur du Ministère de l'Agriculture

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UEF : Union européenne des forestiers